

## SAISON 2021-2022 : SIGNATURE D'UN ACCORD SUR LES MODALITES DE COLLABORATION DES JOUEURS DU TOP 14 AVEC LE XV DE FRANCE

**PARIS, LE 12 OCTOBRE 2021** – Les discussions menées par le Comité de Pilotage FFR-LNR ont abouti ce jour à un accord renforçant les modalités de collaboration entre les clubs du TOP 14 et le XV de France pour la saison 2021-2022. Durant les deux périodes de mise à disposition, 42 joueurs seront notamment rassemblés chaque début de semaine, avec réduction du groupe à 28 joueurs en milieu de semaine.

Bernard Laporte, Président de la Fédération Française de Rugby (FFR) et René Bouscatel, Président de la Ligue Nationale de Rugby (LNR) annoncent la signature d'un accord se traduisant par un nouvel avenant à la convention FFR-LNR pour la saison 2021-2022, couvrant l'Autumn Nations Series 2021 et le Tournoi des Six Nations 2022.

Les conditions de mise à disposition s'inscrivent dans la continuité de celles mises en place en 2020-2021 destinées à placer le XV de France dans les meilleures conditions possibles lors des différentes échéances internationales de la saison.

Les périodes de mise à disposition restent celles prévues par la Convention FFR-LNR : 4 semaines pour les tests de novembre (incluant 2 semaines de préparation avant le 1er test) et 8 semaines pour le Tournoi des 6 Nations (incluant 2 semaines de préparation avant le 1er match).

Pour chaque semaine de la période de mise à disposition, 42 joueurs seront rassemblés en début de semaine, avec réduction du groupe à 28 joueurs en milieu de semaine.

Dans la mise en œuvre de ce principe, plusieurs points d'optimisation sont prévus :

- Parmi les 42 joueurs convoqués pour chaque rassemblement, 5 clubs au minimum devront compter entre 1 et 3 joueurs sélectionnés. Cette disposition vise à ce que ce groupe élargi soit réparti entre le plus grand nombre de clubs, dans le même esprit que l'accord passé la saison dernière.
- L'organisation de la journée du mercredi sera aménagée de telle façon que les 14 joueurs non retenus soient de retour à leur domicile le mercredi soir (au lieu du jeudi la saison dernière) ; ainsi ces joueurs pourront s'entraîner avec leur club dès le jeudi matin.
- Lors des 2 weekends sans match international situés pendant le Tournoi des Six Nations (weekends des 18ème et 20ème journées de TOP 14), seuls 23 joueurs seront « protégés » et ne pourront jouer avec leur club.

Cet avenant reconduit également la « contribution performance » prévoyant un intéressement financier de la LNR aux résultats sportifs de l'Equipe de France dans le Tournoi des Six Nations.



Ces discussions ont été menées par le Comité de Pilotage FFR-LNR auquel participent les dirigeants de la FFR et de la LNR, le staff du XV de France, des présidents/directeurs généraux et managers de clubs de TOP 14 et les représentants de l'UCPR, PROVALE, et TECH XV. L'accord a été validé par le Bureau Fédéral de la FFR, ce lundi 11 octobre et par le Comité Directeur de la LNR, réuni spécialement ce mardi 12 octobre.

A travers cet accord, l'ensemble des composantes du rugby français poursuit la dynamique de mobilisation totale en faveur du XV de France dans la perspective de la Coupe du Monde 2023.

---

## CONTACTS PRESSE

LNR : Thibault BRUGERON – [thibault.brugeron@lnr.fr](mailto:thibault.brugeron@lnr.fr) – +33 1 55 07 87 51

FFR : Service Presse – [contact.presse@ffr.fr](mailto:contact.presse@ffr.fr) – +33 6 44 33 41 97